

Copropriété : les 5 coups de poignard de Madame DUFLOT

(Voici le communiqué de Presse que nous avons diffusé le 23 décembre 2013).

En l'espace d'une semaine, Madame la Ministre du Logement Cécile DUFLOT vient - sur pression des chambres professionnelles - de céder aux syndicats de copropriété sur des sujets de première importance.

Le recul est total. La régression est inquiétante, ceci sur **5 points essentiels**.

1. Madame DUFLOT accorde de fait aux professionnels de l'immobilier **l'Ordre professionnel** qu'ils réclament depuis des années et qui va précisément leur permettre d'imposer **leur logique** et leur ordre (ce que nous ne voulons en aucune mesure). Non seulement les professionnels seront majoritaires au sein du Conseil National de l'Immobilier, mais les syndicats professionnels **choisiront** eux-mêmes les professionnels qui en feront partie.
2. Dans ce Conseil National, Madame DUFLOT accorde une place résiduelle aux usagers via les seules associations de consommateurs, ainsi les **associations de copropriétaires** comme l'ARC ou l'UNPI seront écartées, ce que réclamaient les professionnels depuis un an : les contre-pouvoirs associatifs seront ainsi réduits à leur plus simple expression, à la satisfaction des professionnels. Vive la démocratie ! merci Madame DUFLOT...
3. Par ailleurs, Madame DUFLOT vient de supprimer d'un trait de plume la création (réclamée par tous les usagers depuis des années) des **Commissions régionales de contrôle**, évidemment refusées à grands cris par les syndicats professionnels. Ainsi disparaît le seul dispositif adapté de contrôle et de régulation des professionnels, qui gèrent pourtant le logement de plus de 50 % des français. À la place de ces commissions régionales, Madame DUFLOT institue **UNE SEULE** commission nationale qui sera évidemment une commission **ALIBI**, capable d'étudier seulement quelques dossiers par an.
4. Madame DUFLOT rétablit par ailleurs (à la surprise de tous) la possibilité **de dérogation au compte bancaire séparé pour toutes les copropriétés de moins de 15 lots principaux** (soit environ 60 % des copropriétés !!!). Là encore, reculade totale.
5. Enfin, Madame DUFLOT - pour les copropriétés de plus de 15 lots - continue à multiplier les obstacles visant à empêcher les syndicats de copropriétaires de choisir

l'établissement financier dépositaire de leur compte bancaire séparé, **ce qui laissera les copropriétés totalement dépendantes ET des syndic ET des banquiers.**

Nous allons évidemment communiquer largement sur ces reculades dans les jours qui viennent et contacter l'ensemble des responsables et acteurs du monde de la copropriété qui pensent, comme nous, que Madame la Ministre du logement Cécile DUFLOT est allée beaucoup trop loin dans les concessions anti-copropriétaires et pro-syndics.

Nous allons **surtout** saisir les parlementaires pour qu'ils réagissent et vous invitons à le faire en diffusant cet article à votre député en attendant un dossier plus complet et argumenté.